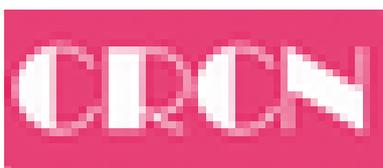


<http://atice28.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article130>



Evaluation et certification

- Le CRCN -



Date de mise en ligne : lundi 17 mai 2021

Copyright © Site des E-RUN d'Eure-et-Loir - Tous droits réservés

Dans les écoles élémentaires les niveaux de maîtrise des compétences numériques des élèves sont évalués par les équipes pédagogiques dans les conditions et selon les modalités arrêtées par le ministre chargé de l'éducation nationale.

Les niveaux de maîtrise des compétences numériques atteints par les élèves en classe de CM1 et CM2 sont inscrits dans les bilans périodiques du livret scolaire.

[<http://atice28.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/atice28/local/cache-vignettes/L400xH245/LSUPNG-17de917de-2d862.png>]

Il faudra alors sélectionner les compétences travaillées ...

[<http://atice28.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/atice28/local/cache-vignettes/L400xH103/LSU2PNG-96289628-bcc8c.png>]

... et indiquer les niveaux atteints (niveau 1, 2 ou 3)

[<http://atice28.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/atice28/local/cache-vignettes/L400xH139/LSU3PNG-b241b241-bce87.png>]

Texte de référence : Arrêté du 30 août 2019 relatif à l'évaluation des compétences numériques acquises par les élèves des écoles, des collèges et des lycées publics et privés sous contrat (JO du 01-09-2019)